



Règlement d'Ordre Intérieur

Préambule

Le présent Règlement d'Ordre Intérieur, (ci-après dénommés ROI) a été élaboré par le Conseil d'Administration du Namur Angels Baseball - Softball club asbl (ci-après dénommés l'ASBL) en date du 22/05/2017.

Ce document est mis à disposition de l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent via le site internet du club.

Les règles contenues dans le présent ROI qui seraient contraires aux statuts de l'ASBL seraient réputées nulles et non avenues.

Les points non prévus par les statuts et le présent ROI seront tranchés souverainement par le CA.

Le ROI a pour objet de préciser les principes de fonctionnement de l'ASBL en application de ses statuts dont l'objet est la pratique et la compétition du Baseball et du Softball.

L'affiliation au club implique l'adhésion automatique aux règles citées dans le présent ROI afin de garantir le bon fonctionnement et la bonne réputation du club.

<p>TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable.</p> <p>Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626</p>	<p>Tél.: +32 81 46 28 95</p> <p>Courriel : info@namur-angels.be</p>	<p>Avec le Soutien de :</p> 	 <p>VILLE DE NAMUR</p>	
---	---	---	---	---



TITRE I^{er}. – Le club

ARTICLE 1^{er}. Le club est organisé en association sans but lucratif « Namur Angels Baseball et Softball » soumise à la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations.

ARTICLE 2. La présidence du club est assurée par le président du CA.

Les appels aux bénévoles se font conformément à la loi du 2 juillet 2005 relative aux droits des volontaires.

TITRE II. – Intégration du club dans les structures reconnues par les instances publiques officielles

ARTICLE 3. Le club est membre de la « Ligue francophone belge de baseball et softball », A.S.B.L., en abrégé : «la Ligue», seul organe reconnu par la Communauté française de Belgique. La Ligue a la qualité de membre de la Fédération Royale Belge de baseball et softball A.S.B.L.

Le club se soumet donc aux dispositions prises par la Ligue et la Fédération. Les documents officiels sont accessibles sur simple demande adressée au secrétariat du club.

Au sens du présent règlement, le mot « joueur » vise toute personne qui joue au baseball ou au softball, le mot « sympathisant » vise toute personne ayant souscrit à une carte de sympathisant.

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de :		



TITRE III. – Règles à respecter par les joueurs et les parents des joueurs

Chapitre 1^{er} Paiement de la cotisation, de la licence et prêt de matériel

ARTICLE 4. § 1^{er}. Pour pratiquer le baseball et le softball chaque joueur doit préalablement bénéficier des couvertures d'assurance offertes par la Ligue. Les documents officiels sont accessibles sur simple demande adressée au secrétariat du club.

Le secrétariat du club procède aux formalités nécessaires auprès de la Ligue uniquement lorsque deux conditions sont remplies:

- remise du formulaire ad hoc dûment complété avec accord du médecin pour la pratique du sport (excepté pour sympathisant) et accompagné des documents additionnels (photo d'identité numérique).
- paiement de la cotisation.

Les risques liés à la pratique du baseball et du softball ne sont pas couverts lorsqu'une seule des deux conditions précitées est remplie. Seul le joueur licencié, pour la pratique du baseball et du softball au sein du club ainsi qu'en compétition, ou le sympathisant bénéficie des couvertures d'assurance de la Ligue. Le club ne souscrit aucune assurance supplémentaire visant à couvrir les risques précités. Les licenciés peuvent souscrire personnellement une police d'assurance.

§ 2. L'ASBL peut prêter une ou plusieurs pièces de l'équipement officiel à un joueur majeur ou à une personne majeure agissant en qualité de civilement responsable d'un joueur n'ayant pas atteint l'âge de la majorité. Les conditions des prêts sont fixées par le conseil d'administration. Ces conditions peuvent notamment avoir pour effet d'exiger une caution et une obligation d'entretien. Annexe 1 – Prêt d'équipement.

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de :		



Chapitre 2. Comportement des joueurs, parents et entraîneurs

ARTICLE 5. §1^{er}. Le joueur.

Je crois que l'essence véritable du sport consiste à s'épanouir et à atteindre l'excellence grâce à des efforts soutenus et honnêtes.

Je m'engage à pratiquer le sport en toute intégrité et à viser la victoire par des moyens uniquement légitimes.

Je promets d'apprendre, de comprendre et de respecter tant les règles écrites de mon sport que les règles acceptées de l'esprit sportif.

Je crois que la violence et l'intimidation physique nuisent au sport et je refuse d'avoir recours à de telles tactiques.

Je comprends que les officiels, les coéquipiers et les adversaires font tous partie intégrante du sport et méritent mon respect.

Il m'incombe de garder mon sang-froid.

J'accepterai les décisions des officiels sans rouspéter, de jouer avec intensité sans hostilité et de me comporter avec grâce tant dans le triomphe que dans la défaite.

J'accueille mes adversaires en leur souhaitant la bienvenue.

J'accepte les décisions de l'arbitre quelle que soit mon appréciation du jeu, celui-ci est un être humain, et n'est donc pas infaillible.

Sur le terrain, seuls les coaches sont autorisés à interpellier les arbitres.

J'encourage mes équipiers au cours du jeu, dans la victoire et dans la défaite. On gagne et on perd en équipe.

Je respecte mon coach dans ses choix tactiques et techniques. Je prends bonne note de ses remarques. Son but est de m'élever à mon meilleur niveau de jeu.

Je mets en évidence mes qualités individuelles techniques et mentales positives au service de mon équipe.

<p>TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable.</p> <p>Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626</p>	<p>Tél.: +32 81 46 28 95</p> <p>Courriel : info@namur-angels.be</p>	<p>Avec le Soutien de :</p> 	 <p>VILLE DE NAMUR</p>	
---	---	---	---	---



En cas de différent au sein de mon équipe, j'en parle d'abord à mon coach, éventuellement à un responsable du club par la suite. Sachons-nous exprimer et communiquer en gentlemen.

Restons fair-play vis-à-vis de nos adversaires et de nos coéquipiers en toute circonstance.

Tous les membres s'inscrivant pour la seconde année dans le club s'engagent à suivre une formation de scorage et d'arbitrage pour une meilleure compréhension du jeu, et seront susceptibles de scorer et/ou d'arbitrer un match du club.

Les membres qui s'inscrivent pour la 3ème année devront suivre une formation afin de devenir arbitre de club.

§2. Les parents.

Nous ne forcerons pas notre enfant à jouer au baseball, ni au softball.

Nous nous souviendrons que notre enfant joue au baseball ou au softball pour son plaisir personnel et non le nôtre.

Nous encouragerons notre enfant à jouer en respectant les règlements et à résoudre ses conflits sans utiliser la colère ou la violence.

Nous enseignerons à notre enfant que de performer au meilleur de ses capacités est aussi important que la victoire faisant en sorte que notre enfant ne se sentira jamais abattu par le résultat de la partie.

Nous traiterons notre enfant comme un gagnant, en le félicitant à chaque fois qu'il donnera son meilleur et qu'il jouera de façon juste.

Nous ne ridiculiserons ou ne crierons jamais sur aucun joueur à la suite d'une erreur ; dans la défaite comme dans la victoire nous encouragerons tous les membres de l'équipe.

Les enfants apprennent par l'exemple, nous nous efforcerons donc d'être pour eux un bon modèle. Nous applaudirons les beaux jeux exécutés tant par nos joueurs que ceux de l'autre équipe.

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de :		
				



Nous n'agresserons verbalement ou physiquement quiconque « sur ou en dehors » du terrain et ne mettrons jamais en doute le jugement ou l'honnêteté des officiels présents.

Nous respecterons et apprécierons le travail des entraîneurs qui donnent le meilleur enseignement possible à nos enfants.

§3. Les entraîneurs.

Intégrité : L'entraîneur doit agir avec intégrité dans l'exercice de ses fonctions avec les joueurs, les collègues, les officiels, les dirigeants, le public et le sport du baseball et du softball.

Compétence : L'entraîneur doit se préparer afin de bien servir les joueurs de façon professionnelle sur les aspects technique, physique, psychologique et social.

Respect des athlètes ; L'entraîneur doit respecter les joueurs en tout temps et agir dans le meilleur intérêt de leur sécurité et de leur développement.

Respect des règlements : L'entraîneur doit accepter et appliquer autant les règlements de jeu du baseball et du softball que ceux de la L.F.B.B.S. et de la F.R.B.B.S.

Respect des officiels : L'entraîneur doit accepter et comprendre le rôle des officiels ainsi que leurs décisions. Toute intervention doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

Comportement avec les autres entraîneurs : Le comportement envers les autres entraîneurs doit se faire avec courtoisie, respect et bonne foi.

Conduite personnelle : L'entraîneur doit agir comme modèle pour les joueurs en maintenant les meilleurs standards de conduite tout en supportant les principes de l'esprit sportif.

Entraîneur, joueur, parents : En toute circonstance, le fair-play est de mise.

<p>TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable.</p> <p>Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626</p>	<p>Tél.: +32 81 46 28 95</p> <p>Courriel : info@namur-angels.be</p>	<p>Avec le Soutien de :</p> 	 <p>VILLE DE NAMUR</p>	
---	---	---	---	---



Chapitre 3. Identification de l'équipement

ARTICLE 7. Toutes les pièces de l'équipement personnel permettent d'identifier le nom du club et mon prénom au minimum (gant, gants de batting, casque et casquette). Les initiales du joueur ou de la joueuse (seront) peuvent être marquées au revers de la ceinture élastique du pantalon, sur les étiquettes des sweat-shirts, sous-shirts, chaussettes et serviettes de bain. Le sac de sport mentionnera le nom du club, le nom et le prénom du joueur ou de la joueuse (éventuellement un numéro de téléphone personnel).

L'usage de sacs en plastique est conseillé pour le rangement des vêtements et des chaussures souillés. Pensons aussi aux personnes qui effectueront le lavage.

Les chaussures de match sont interdites à la buvette.

Chapitre 4. Les vestiaires

ARTICLE 8. Les vestiaires et douches mis à disposition de l'équipe doivent être remis en état avant le départ des utilisateurs : douches raclées et banquettes propres, déchets, cannettes et papiers dans la poubelle. Toute détérioration constatée dans le local sera signalée à un responsable du club le plus rapidement possible.

Chapitre 5. Le matériel du club

ARTICLE 9. Une liste du matériel contenu dans le sac de chaque équipe est établie et l'accompagne en permanence. Chaque pièce est numérotée et répertoriée sur la liste accompagnant le sac. Un ou plusieurs joueurs ou joueuses sont désignés pour vérifier ce matériel que ce soit à domicile ou en déplacement.

L'entretien des gants de catch et des parures de protection (casque, jambières, plastron) sera effectué après chaque utilisation. Ce serait l'idéal mais ça n'a jamais été fait !!!

Le sac vérifié trouvera **son rangement** dans **son casier** (un casier par équipe) situé dans l'annexe prévue pour le rangement. Il est possible qu'une partie du matériel d'un sac transite vers un autre (souvent transit entre le sac minimes et le sac cadets). Si une équipe doit utiliser une partie du matériel attribué à une autre équipe (par exemple certaines battes)

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de : 		
---	--	---	---	---



le même jour, veuillez avertir les coachs ou les responsables (par exemple pour un tournoi, lorsqu'une équipe joue en championnat).

Respectez le matériel du club, il est aussi le vôtre !

Chapitre 6. Les terrains

ARTICLE 10. Le traçage des lignes et le placement des bases seront assurés par les joueurs et/ou d'autres personnes.

Les joueurs sont tenus de remettre en ordre le terrain, à savoir :

- a) recharger l'aire du marbre et la surface de pitch avec du «rouge» si nécessaire ;
- b) égaliser les couloirs de l'infield ;
- c) ranger les bases et replacer les plots dans les orifices ;
- d) vider les sacs poubelles placés dans les abris des joueurs.

Votre petite contribution permettra aux équipes suivantes d'utiliser les installations dans les meilleures conditions de jeu.

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de :		
				



Chapitre 7. Convocations et désistements

Section 1^{ère}. De manière générale

ARTICLE 11. Dès le lundi : l'information concernant le match du week-end suivant sera accessible sur les sites :

FRBBS Mobile : www.frbbs.be/mobile/competition.php?action=gameweek

Namur Angels : www.namur-angels.be/les-equipes/horaire-planning.

Le programme complet du weekend sera également affiché au club. Outre les rencontres il mentionnera aussi les désignations arbitre et scorer.

Les informations venant d'autres sites ne seront pas cautionnées par les responsables.

La sélection des joueurs est faite par le coach.

Les joueurs ou joueuses qui n'ont pas pris part à l'entraînement doivent infirmer ou confirmer leur participation, au plus tôt, par communication téléphonique aux responsables de l'équipe dans laquelle ils jouent.

Un désistement de dernière minute est toujours possible. Il doit impérativement être communiqué **de vive voix** au coach ou à un responsable d'équipe.

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de :		
				

Chapitre 8. Annulation ou report d'un match ou d'un tournoi

ARTICLE 12. Dans toute la mesure du possible, la suppression d'un match est en principe annoncée par les responsables du club ou d'équipe, le plus tôt possible :

- soit par forfait d'une de nos équipes, ou de celles de l'adversaire ;
- soit du fait d'un report des matchs par la Ligue ou la Fédération.

Pour rappel, l'annulation d'un match est laissée à l'appréciation de l'arbitre. Ce dernier peut décider de ne pas jouer à tout moment (jusqu'à la dernière minute) Sauf informations préalables, les joueurs doivent se trouver sur le terrain désigné à l'heure prévue.

Chapitre 11. Nuisances au club

ARTICLE 14. Le Président et / ou les membres du CA se réservent la possibilité de prendre immédiatement les dispositions et / ou sanctions adéquates vis-à-vis de comportements des joueurs, des parents ou des supporters qui portent préjudice au bon déroulement de la rencontre, à la cohésion du groupe ou à la réputation de notre club.

Seuls les membres du CA, après un vote à bulletins secrets, peuvent exclure un membre.

Les membres du conseil d'administration,

Trésorière, M. CHILIATTE	Président, Ch. HEYMANS	Secrétaire, Th. DINON

TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable. Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626	Tél.: +32 81 46 28 95 Courriel : info@namur-angels.be	Avec le Soutien de :		



Namur – Angels Baseball – Softball Club asbl

Rue de la 1ère Armée Américaine, 135 – 5100 Wépion

www.namur-angels.be

Je soussigné,,
reconnait avoir pris connaissance du Règlement d'Ordre Intérieur des Namur Angels et
accepte de me conformer aux règles de celui-ci pour son bon fonctionnement, et
l'épanouissement de chacune et chacun d'entre nous.

Date :

Signature :

<p>TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable.</p> <p>Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626</p>	<p>Tél.: +32 81 46 28 95</p> <p>Courriel : info@namur-angels.be</p>	<p>Avec le Soutien de :</p> 	 <p>VILLE DE NAMUR</p>	
---	---	---	---	---



PRET D'EQUIPEMENT

Je soussigné,,

reconnait avoir reçu en prêt du club des NAMUR ANGELS et pour la saison 2017

- 1 vareuse noire n° d'une valeur de -> 65 €.

- 1 vareuse blanche n° d'une valeur de -> 65 €.

Je m'engage à les restituer en fin de saison et au plus tard le 31 octobre 2017.

Toute vareuse manquante me sera facturée.

Wépion, le

Signature

<p>TVA : BE 0443.028.001 Petite entreprise soumise au régime de la franchise de taxe. TVA non applicable.</p> <p>Belfius BE59 0682 1295 3723 PNB Paribas Fortis BE59 0012 2443 3626</p>	<p>Tél.: +32 81 46 28 95</p> <p>Courriel : info@namur-angels.be</p>	<p>Avec le Soutien de :</p> 		
--	---	---	---	---